

Sa Sainteté le Pape François
Palais Apostolique
00120 Cité du Vatican

Agir pour notre Église
131 boulevard Pereire
75017 Paris
contact@agirpournotreeglise.fr

Paris, le 11 décembre 2021

Très Saint Père,

Alors que les fidèles de France sont encore bouleversés par le rapport de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (CIASE), commandé par la Conférence des Évêques de France et la Conférence des Religieux et Religieuses de France, nous avons été interpellés par un document non public vous étant adressé et dont le contenu et les intentions nous semblent contraires à la nécessité de faire de l'Église une maison sûre.

Dès la parution des travaux de la CIASE, notre collectif de catholiques de tous horizons s'est constitué et s'est engagé à faire connaître le rapport, à en décrypter les principales caractéristiques, à partager des ressources associées, à relayer les initiatives locales et à mettre en place un suivi des actions engagées.

L'annonce de ce document signé par huit membres de l'*Académie catholique de France* nous a donc surpris et vivement peiné. Nous ne souhaitons pas, très Saint Père, que l'élan qui a été donné par ce rapport soit brisé. Permettez-nous donc d'apporter un point de vue différent sur la manière dont le long et important travail de la Commission peut être reçu. Le document que nous joignons à notre lettre présente nos principales réponses à ses détracteurs, en soulignant l'apport indéniable de nombreux constats et recommandations de la Commission présidée par Jean-Marc Sauvé.

Ce faisant, nous ne nous substituons pas aux débats d'experts : ceux-ci doivent avoir lieu afin de faire progresser notre connaissance de la vérité. Nous souhaitons simplement que le travail accompli soit reconnu et pris en compte à sa juste valeur, en évitant que des attaques trop grossières et trop hâtives ne nuisent aux efforts déjà amorcés pour rendre plus sûre la maison commune. Et nous tenons à rappeler que l'une des vertus de la Commission indépendante est d'avoir mis au premier plan la parole et l'expertise des personnes témoignant avoir subi des abus : ne laissons pas les querelles internes effacer cet apport inestimable à la recherche de la vérité.

« “L’Église avance dans son pèlerinage entre les persécutions du monde et les consolations de Dieu” et proclame la croix et la mort au Seigneur, jusqu’à ce qu’il vienne. Mais la puissance du Seigneur ressuscité lui donne les forces qui lui permettent de surmonter, par la patience et la charité, les afflictions et les difficultés, tant intérieures qu’extérieures, et de révéler fidèlement au monde le mystère du Seigneur. » (Concile Vatican II - Constitution dogmatique sur l’Église ch.1)

Nous croyons que l’Esprit Saint guide notre Église dans les tribulations et renouvellera ses forces et sa foi.

Dans ces moments cruciaux nous avons besoin de vous, Très Saint Père, nous avons besoin de votre regard exigeant sur l’Église de notre pays, nous avons besoin que vous souteniez les réformes, déjà engagées et à venir, qui seront portées par les évêques et les ordres religieux de France. Nous avons entendu votre appel à participer au synode et sommes prêts à contribuer à cette démarche.

Nous vous assurons, Très Saint Père, de notre engagement sincère et déterminé. Notre prière vous accompagne.

Le collectif « Agir pour notre Église »

Dans cette annexe, nous souhaitons présenter les principales faiblesses du document présenté par certains membres de l'*Académie catholique de France* et y répondre.

I. La mise en évidence de structures de péché

Le document des huit membres de l'Académie remet en cause l'idée que les violences sexuelles dans l'Église auraient un caractère systémique.

La doctrine sociale de l'Église définit la notion de « structure de péché », qui s'avère utile pour décrire et comprendre des organisations dysfonctionnelles. Il est certes douloureux de la voir appliquer à l'Église elle-même, au travers de la notion de « systémicité » mise en évidence par le rapport de la Commission indépendante, mais ce n'est pas parce qu'une réalité est douloureuse qu'elle ne doit pas être affrontée en responsabilité.

Contrairement aux raccourcis parfois formulés, ce ne sont pas d'abord les estimations de nombres de victimes qui révèlent le caractère systémique du problème : elles y contribuent, notamment en comparant la situation observée dans les structures ecclésiales et dans d'autres sphères de socialisation, et en mettant en évidence une surreprésentation des abus dans les institutions liées à l'Église.

C'est en fait le travail qualitatif réalisé par la Commission indépendante, notamment à partir de l'appel à témoignages et de l'analyse d'archives, qui met au jour des défauts structurels dans la manière d'appréhender les abus sexuels sur mineurs au sein de nombreuses organisations liées à l'Église.

Lors de leur dernière assemblée générale à Lourdes, quelques semaines après la publication du rapport, les évêques de France ont reconnu par un vote massif « *la dimension systémique de ces violences au sens où elles ne sont pas seulement le fait d'individus isolés mais ont été également rendues possibles par un contexte global* », ainsi que « *la responsabilité institutionnelle de l'Église* ».

Parler de responsabilité systémique, c'est reconnaître qu'un agresseur n'aurait pu agir sans les avantages procurés par sa position dans l'Église. Ce qui est en cause dans les cas où la figure du prêtre est questionnée, ce n'est pas le statut que l'ordination lui confère fondamentalement, mais plutôt la manière dont celui-ci a pu être perçu dans de nombreuses communautés, amplifié et étendu à l'excès à des domaines qui n'ont rien à voir avec le ministère sacerdotal.

La responsabilité systémique, c'est aussi reconnaître que, dans la plupart des cas, un agresseur n'aurait sans doute pas pu agir ou prospérer dans son crime sans des complicités passives ou parfois actives. Ces complicités ont trait à l'organisation de l'Église, et au souci de préserver avant tout la réputation de l'institution : silences divers, déni de justice, absence de mesures conservatoires pour éloigner un agresseur, ou au contraire sa mutation sans avertir son nouveau responsable local.

Ces complicités se retrouvent dans les témoignages de victimes pour qui, à la douleur des actes subis s'est ajoutée bien souvent la peine causée par l'inaction des personnes en responsabilité dans l'Église : tel courrier qui ne reçoit pas de réponse, tel refus de croire un témoignage, telle injonction à se taire, telle assurance des prières de l'Église mais sans action entreprise. Parler de responsabilité systémique, c'est donc articuler les responsabilités individuelles des agresseurs à la reconnaissance du fait que, à cause d'un certain état d'esprit et de certains dispositifs, l'institution ecclésiale a facilité les actes et a refusé d'agir pour le bien des victimes une fois les faits portés à sa connaissance, se rendant ainsi doublement complice des crimes.

La responsabilité systémique, c'est enfin la liberté et la responsabilité du « système », en l'occurrence notre Église de France, de se réformer par elle-même, notamment avec l'« *aide importante et variée de la part du monde, qu'il s'agisse des hommes pris individuellement ou de la société humaine, grâce à leurs qualités et à leurs activités* » (Concile Vatican II - Constitution pastorale : L'Église dans le monde de ce temps, ch. IV).

La responsabilité institutionnelle ne sera pas reconnue au bénéfice des seules victimes : pour tous les baptisés, elle sera aussi l'assurance qu'un constat commun est partagé, et que le besoin de changer de culture est bien identifié.

II. Sur les estimations du nombre de victimes

La Commission indépendante a cherché à s'approcher du nombre de victimes et d'agresseurs, en multipliant les démarches : appel à témoignages, analyses d'archives, commande d'une enquête en population générale réalisée par un institut de recherche extérieur (l'INSERM). Il faut souligner la richesse de ce choix d'utiliser des approches complémentaires pour appréhender un phénomène dont on ne peut qu'estimer l'ampleur.

L'enquête en population générale, notamment, présente un intérêt qui dépasse de loin l'Église catholique, puisqu'elle porte sur l'ensemble de la société française et distingue précisément les « sphères de socialisation » (famille, école, club de sport...) dans lesquelles les violences ont été commises. Un travail aussi fin n'avait encore jamais été réalisé en France. Nous espérons vivement que les informations que l'enquête met au jour, si douloureuses soient-elles, éclaireront l'ensemble de nos concitoyens et leur permettront de lutter plus efficacement contre la pédocriminalité. **Le rapport de l'INSERM rappelle que 15,5 % des femmes et 5,5 % des hommes de 15-75 ans déclarent avoir subi des violences sexuelles avant l'âge de 18 ans, soit environ 5 millions de personnes au total.** Face à la violence de tels chiffres, il n'y a pas lieu d'opposer la raison et l'émotion : notre intelligence peut comprendre la manière dont ils sont calculés et leurs limites ou imprécisions éventuelles, tandis que nos cœurs saignent face à l'ampleur du phénomène, qui se dessine clairement dans les contours des marges d'erreur inhérentes à ce type d'enquête.

Parmi les résultats de l'enquête de l'INSERM en population générale sur un très large échantillon (28 010 personnes), l'attention a été portée sur le nombre de personnes se déclarant victimes. Sur la base des réponses obtenues, les chercheurs estiment que le nombre de personnes déclarant avoir subi des violences sexuelles avant 18 ans de la part de membres du clergé serait de 216 000. Plus précisément, ce chiffre a une forte probabilité de se situer entre une estimation basse de 165 000 et une estimation haute de 270 000 personnes. En incluant l'ensemble des agresseurs en lien avec l'Église (et plus seulement les clercs et religieux), l'estimation du nombre de victimes déclarées serait d'environ 330 000, dans une fourchette allant de 265 000 à 396 000.

Ces chiffres n'ont pas valeur de vérité absolue et ne doivent pas être "fétichisés". Ils doivent être pris pour ce qu'ils sont et soumis à des contre-analyses, interrogés, critiqués, nuancés, précisés. Mais, jusqu'ici, les critiques formulées s'apparentent davantage à des tentatives de destruction systématique du travail accompli, voire à des règlements de compte, qu'à une recherche constructive de la vérité. Disons-le d'emblée : aucune des critiques méthodologiques adressées jusqu'ici au travail des chercheurs de l'INSERM n'est de nature à remettre fondamentalement en question l'ordre de grandeur des résultats.

Nous rejetons d'abord avec force toutes les attaques de type "*ad-hominem*", qui suspectent les chercheurs de malhonnêteté en raison de leurs domaines de recherche habituels. La contradiction ne doit être portée que sur le plan de la méthode et de l'analyse. Certes, il n'est pas impossible que la conscience de l'importance des abus sexuels sur mineur soit encore inégalement répartie d'un courant de pensée à l'autre du monde intellectuel contemporain, mais alors il faut encourager des chercheurs d'horizons différents à se saisir du sujet, plutôt que de suspecter de parti-pris ceux qui l'étudient déjà.

Beaucoup des réticences qui émergent trahissent un rejet du principe même d'extrapolation des données d'enquête par sondage. Nous avons trop l'habitude de sondages politiques mal ficelés, sur-interprétés, manipulés et utilisés comme des outils de prévision plus que d'analyse. Mais la théorie des sondages fournit des outils puissants, fiables, et couramment utilisés dans d'autres domaines.

Par exemple, pour estimer proprement le nombre de chômeurs ou les chiffres de la délinquance, il est important de recourir à des enquêtes par sondage et de ne pas s'en tenir aux données de l'administration et de la police, qui nous renseignent davantage sur le travail de l'administration ou de la police que sur la réalité observée.

De la même façon, en matière d'abus sexuels, il est utile de chercher une estimation qui ne soit pas dépendante de la façon dont les institutions traitent ou non ces questions : une enquête par sondage sur un échantillon de personnes dont on maîtrise la sélection apparaît comme la meilleure manière de le faire. Les démarches ne doivent pas être opposées : il est utile de travailler en parallèle sur l'ensemble des personnes qui se déclarent victimes dans le cadre de l'enquête et sur les victimes qui ont effectivement été recensées par les institutions.

Le rapport des huit membres de l'Académie Catholique de France va plus loin : il prétend que le nombre de victimes présent dans l'échantillon est insuffisant pour fournir une estimation fiable à l'échelle de l'ensemble de la population. La critique manque toutefois de rigueur : les auteurs indiquent que "le chiffre de valeur absolue retenu permettant une interprétation doit être supérieur ou égal à 15". Or, cette phrase n'est pas suffisamment précise pour permettre de comprendre à quel niveau elle s'applique. En tout état de cause, l'introduction d'un seuil de représentativité minimale n'est jamais absolue et mériterait d'être nuancée par la théorie statistique. Mais surtout, l'argument avancé ne permet pas, en soi, de rejeter les estimations de l'INSERM, puisque le nombre de victimes de l'échantillon est largement supérieur à 15 : 118 pour les abus commis par des clercs et 53 par des laïcs.

À l'heure actuelle, aucune des critiques méthodologiques dont nous avons eu connaissance ne permet d'invalider fondamentalement les résultats de l'enquête en population générale.

Par ailleurs, l'estimation du nombre de victimes déclarées est parfois rapprochée du nombre d'agresseurs identifiés par les témoignages volontaires recueillis ou recensés dans les archives judiciaires et ecclésiastiques auxquelles la Commission indépendante a eu accès : **estimé à au moins 3 200, cet effectif élevé a de quoi**

émouvoir, accabler et faire réfléchir, y compris ceux qui sont réticents vis-à-vis des enquêtes par sondages.

Il a toutefois été beaucoup utilisé, y compris par les 8 académiciens, pour remettre en cause l'estimation moyenne des victimes par l'enquête en population générale : cela ferait beaucoup trop de victimes par agresseurs. Or, les deux chiffres ne sont absolument pas comparables. L'exploitation des archives et des témoignages volontaires ne rend compte que des agresseurs qui ont été identifiés soit par les autorités, soit par les personnes ayant accepté de témoigner : il n'existe pas de méthode fiable pour en déduire un nombre total d'agresseurs incluant ceux qui ne figurent dans aucune archive et dont aucune victime n'a témoigné devant la CIASE. La sélection des agresseurs présents dans les données n'est pas *maîtrisée*. Le résultat est donc un plancher minimal : l'incertitude, non mesurable, se situe au-dessus de ce seuil. Au contraire, le nombre de victimes est une estimation centrale, issue d'une sélection d'échantillon *maîtrisée*, avec une incertitude répartie de part et d'autre de l'estimateur.

Nous regrettons que beaucoup de critiques méthodologiques, par ailleurs non convaincantes, débouchent souvent sur un refus de s'approcher de la vérité, au prétexte que nous ne la connaissons jamais parfaitement. Dieu seul connaît le nombre exact et le nom des victimes et nous devons rester humbles vis-à-vis de cela. Pour autant, nous avons le devoir de nous saisir de tous les moyens dont nous disposons, dans l'état actuel des connaissances humaines, pour tenter de cerner cette vérité par différents angles, sans craindre que ceux-ci fassent la lumière sur des pans différents de la réalité d'ensemble, qui continue de nous échapper.

III. L'humilité d'accepter un regard extérieur et la place active des victimes

Enfin, le regard en partie extérieur qu'a constitué le rapport "Sauvé" nous semble nécessaire et légitime. Nous ne craignons pas que soit révélée ni l'ampleur des abus commis sur des enfants, ni la souffrance immense des victimes, ni le silence coupable des institutions ecclésiales. Nous croyons que le Christ attend de son Église qu'elle se présente à lui dans sa faiblesse et son péché, sans redouter ni son jugement ni le regard des hommes.

Le rapport de la CIASE n'a pas marqué seulement par l'ampleur des crimes révélés, contrairement à ce que prétendent ceux qui accusent le public de n'avoir retenu que ses données chiffrées. Il a aussi été salué pour le **bond en avant de qualité épistémologique** qu'il représente par rapport aux rapports similaires réalisés dans d'autres pays du monde. Ce nouvel effort de recherche de la vérité, qui n'enlève rien aux grandes qualités des jalons précédents de la mise en lumière des violences sexuelles dans l'Église, se manifeste par deux aspects : une **pluridisciplinarité** inédite, et surtout l'intégration de ce que le rapport nomme lui-même "*le savoir expérientiel*" des victimes.

Pour la première fois à ce niveau d'importance, grâce au rapport de la CIASE, les victimes ne sont plus des êtres réduits au silence, ni les objets passifs de la compassion des autres : ils sont **les sujets agissants de la démarche épistémologique** de la commission et de la quête de vérité de l'Église catholique. Indépendamment même des résultats du rapport, cette démarche est en soi un bienfait fondamental, non seulement dans l'ordre de la justice, mais aussi dans celui de l'intelligence. Elle permet à l'Église de faire fructifier le "*savoir spécifique*" des victimes, plutôt que de le cacher en terre comme le serviteur paresseux de la parabole des talents.

Il faut tout faire pour que ces nouveaux critères d'exigence épistémologiques deviennent une norme dans la réflexion de l'Église sur elle-même. Toute recherche de vérité qui n'intégrerait pas cette expertise des victimes devrait désormais être considérée comme un abaissement à la fois moral et intellectuel. Or, nous devons constater, indépendamment même du contenu de leurs propos que nous trouvons douteux, que les critiques du rapport de la CIASE n'ont jusqu'à présent évoqué les victimes que pour les assurer de leur "compassion", compassion qui les place toujours en situation d'objets passifs, et n'ont aucunement intégré leur expertise spécifique à leur démarche épistémologique. Ces critiques donnent donc l'impression de n'avoir pas véritablement perçu la conversion fondamentale que constitue la démarche même du rapport, et leur attitude semble la triste continuation de l'institution ecclésiale qui, durant 70 ans, a assuré les victimes de sa bienveillance tout en se confortant dans un faux monopole de l'intelligence.

Qui sommes-nous ?

Nous sommes un groupe de fidèles catholiques regroupant laïcs et religieux, hommes et femmes, conservateurs et réformistes. Certains d'entre nous se sont impliqués dans le lancement du hashtag #AussiMonEglise.

Rassemblés par l'horreur qu'ont éveillée en nous les révélations du rapport de la CIASE et la confiance que nous portons dans ce travail d'analyse inédit dans l'histoire de l'Église et dans l'histoire de France, nous désirons assumer nos responsabilités de baptisés dans les nécessaires transformations de l'Église catholique. Nous ne quitterons pas l'Église. Nous voulons qu'elle devienne une « maison sûre ».

Nous partageons les ressources, les informations, les encouragements qui nous aideront là où nous sommes, dans nos paroisses, nos diocèses, nos congrégations ou nos mouvements, à accueillir le rapport de la CIASE et à être acteurs du changement qu'il appelle.

Nous utilisons le site internet que nous avons créé, <https://agirpournotreglise.fr/>, ainsi que notre présence sur les réseaux sociaux.

Une vingtaine de personnes participe à ce projet, et notamment des chercheurs, juristes, statisticiens, consultants, fonctionnaires, enseignants, psychologues, ingénieurs, religieux...

Notre Charte

Nous sommes rassemblés par-delà nos nombreuses différences par quelques convictions fondamentales qui forment le socle de la démarche « Agir pour notre Église »

- À la suite de la CIASE, nous accordons une priorité toute particulière aux victimes et à leur parole. Les victimes ont en effet une place privilégiée non seulement dans l'ordre de la compassion, mais dans l'ordre de l'intelligence et de la recherche de la vérité. C'est pour cette raison que la CIASE les a prises en co-actrices de son rapport, et c'est pour cette raison qu'elles doivent à présent être co-actrices des transformations de l'Église.
- Nous-mêmes ne parlons pas à la place des victimes : s'il y en a parmi nous, elles ne sont pas présentes à ce titre, mais à celui de personne baptisée, et nous renvoyons systématiquement aux associations et autres structures aptes à porter en tant que telle la parole des victimes.
- Nous ne sommes ni un lobby, ni un groupe de pression. Nous relevons la profondeur des transformations nécessaires dans l'Église. Cette conviction s'incarne notamment dans notre observatoire des réformes en cours.
- Nous considérons que ces changements sont la responsabilité de tous les baptisés, et non seulement des clercs, des pasteurs ou des responsables en Église. La recherche de moyens concrets pour tout catholique de participer au changement nécessaire est aussi au cœur de notre activité.
- De même, notre parole est adressée à tous les catholiques de bonne volonté, et non aux instances dirigeantes de l'Église ou à un courant particulier.
- Le rapport de la CIASE n'est ni un cinquième Évangile, ni une nouvelle table de la Loi. Nous reconnaissons cependant sa haute qualité épistémologique qui fera date dans l'Histoire de l'Église et nous reconnaissons la pertinence de ses conclusions, tout en relevant l'importance du débat et de la discussion sur la nature précise des réformes à mener.
- Nous savons que de nombreuses personnes, victimes ou témoins, ont été éloignées de la foi en Jésus-Christ par les horreurs commises dans son Église. Nous avons à cœur de respecter ces personnes en actrices légitimes. Pour notre part, nous voulons changer l'Église de l'intérieur, et en communion de foi avec le Peuple des Baptisés.